



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation
Le 01.06.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 18h00 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; M-L. SAUDRAIS ; N. GALLAIS ; P. COMMEUREUC ; J-M DAVY ; E. LE HOANEN ; E. POIGNANT ; A. TEILLET ; F. THOMAS.

Absente excusée : A. LAVIEILLE.

Pouvoir : A. LAVIEILLE à H. AGAESSE.

Secrétaire de séance : E. LE HOANEN.

DCM-2026-06-05/01 : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral des Côtes d'Armor indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Le Maire ne pouvant être présidente et assesseur, il s'agit de MM DAVY Jean-Michel, M AGAESSE Hervé, GALLAIS Nicolas, SAUDRAIS Marie-Laure. La présidence du bureau est assurée Mme le Maire.

b) Élection du délégué

Une candidature enregistrée :

Mme Françoise HEDE.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 06

A obtenu :

- Mme Françoise HEDE : 11 voix

Mme Françoise HEDE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Mme la Présidente indique qu'il doit être désigné 3 suppléants. Elle précise les modalités de présentation des candidatures qui peuvent se présenter :

- **Isolément** (un seul nom par bulletin),
- **Sous forme de candidature groupée** (plusieurs noms sur un même bulletin, sans obligation de compléter tous les sièges à pourvoir).

Les adjonctions et suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral).

Le conseil municipal valide à l'unanimité la présentation des candidatures sous forme groupée.

Les candidatures enregistrées :

- AGAESSE Hervé
- SAUDRAIS Marie-Laure
- GALLAIS Nicolas

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. AGAESSE Hervé 11 voix
- M. SAUDRAIS Marie-Laure 11 voix
- M. GALLAIS Nicolas 11 voix

M. AGAESSE Hervé ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme SAUDRAIS Marie-Laure ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. GALLAIS Nicolas ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 05 juin 2026

Le Maire,
Françoise HEDE



Le secrétaire de séance
Emmanuelle LE HOANEN

